

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. MÉKINAC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal **de la séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce quatrième jour de février 2015 (04/02/2015) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Mme Marlène Doucet  
M. Robert Tessier  
Sont absents : Mme Michelle Bouchard – Mme Marjolaine Guérin

M. Robert Doucet  
M. Jean-François Cossette

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière est aussi présente.

**Résolution 2015-02-024** Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Mme Marlène Doucet  
appuyé par M. Robert Doucet  
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2015
4. Présentation des comptes
5. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis
6. AVIS DE MOTION – Règlement sur l'utilisation de l'eau potable
7. Demande d'un droit acquis de M. Yvan Horman (Hauteur de haies)
8. Rapport des soumissions pour piscine du camping
9. Achat du réseau éclairages des rues d'Hydro-Québec
10. Signalisation pour motoneiges
11. Formation sur l'assainissement des eaux usées, ROMAEU
12. Travaux dans le cadre du PAARM
13. Varia :
14. Période des questions
15. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

**Résolution 2015-02-025** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2015.

Il est proposé M. Jean-François Cossette  
appuyé par M. Robert Tessier  
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2015 tel que rédigé.

-Adoptée-

**Résolution 2015-02-026** Présentation des comptes

**ATTENDU** que pour l'approbation des comptes à payer du mois de janvier 2015 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

il est proposé par M. Robert Doucet  
appuyé par Mme Marlène Doucet  
et résolu que des comptes au montant 100 275.53\$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 100 275.53\$ sont disponible en date du 04 février 2015.

Sylvie Genois, Secrétaire-trésorière

**Résolution 2015-02-027** Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment-permis.

Il est proposé M. Jean-François Cossette  
appuyé par M. Robert Doucet  
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour  
le mois de janvier 2015.

-Adoptée-

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Robert Tessier qu'à une prochaine séance du conseil il  
sera présenté un règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

**Résolution 2015-02-028** Demande d'un droit acquis de M. Yvan Horman (Hauteur de haies)

Il est proposé par Mme Marlène Doucet  
appuyé par M. Robert Tessier  
et résolu ce qui suit :

- que la municipalité demande un avis juridique à Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats,  
avant de rendre finale une décision concernant un droit acquis pour la haie de M. Yvan  
Horman, situé au 1225, rue Principale, St-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

**Résolution 2015-02-029** Rapport des soumissions pour piscine du camping

**ATTENDU** les invitations à soumissionner à deux entreprises concernant la réfection de la  
piscine du camping municipal;

**ATTENDU** que les deux entreprises ont soumissionnées ;

Il est proposé par M. Robert Doucet  
appuyé par Mme Marlène Doucet  
et résolu ce qui suit :

- d'accepter le rapport des soumissionnaires :
  - Piscitrium Trévi 28 093\$
  - Piscine Sans Souci 30 175\$
- d'accepter la soumission de Piscitrium Trévi au montant de 28 093\$
- de soumettre ce projet à la M.R.C. de Mékinac dans le cadre du Pacte rural
- d'appliquer la somme restante du Pacte rural de la municipalité à cette dépense.

-Adoptée-

**Résolution 2015-02-030** Achat du réseau d'éclairage des rues Hydro-Québec

**ATTENDU** l'offre d' Hydro-Québec concernant la vente du réseau d'éclairage public;

**ATTENDU** que le coût estimé est de 6 776.39\$ pour acquérir le réseau d'éclairage public;

**ATTENDU** que selon l'analyse de la facturation de l'éclairage public présente des économies  
potentielles;

il est proposé par Mme Marlène Doucet  
appuyé par M. Robert Tessier

et résolu d'accepter l'offre d'Hydro Québec au montant de 6 776.39\$ plus taxes pour l'achat du  
réseau d'éclairage public de la municipalité de St-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

**Résolution 2015-02-031** Signalisation pour motoneige.

**ATTENDU** que pour la circulation dans certaines rues de la municipalité pour les motoneiges  
un tracé doit être approuvé par le conseil;

**ATTENDU** qu'un plan de signalisation a déjà été approuvé pour la circulation des VTT;

Il est proposé par M. Jean-François Cossette  
appuyé par M. Robert Tessier  
et résolu ce qui suit :

- d'autoriser les motoneiges à emprunter le même tracé que les VTT pour la circulation  
des motoneiges selon la résolution 2013-07-118
- changer la signalisation avec l'ajout de motoneige
- autoriser l'achat.

-Adoptée-

**Résolution 2015-02-032** Formation sur l'assainissement des eaux usées, ROMAEU

Il est proposé par M. Robert Tessier  
appuyé par M. Jean-François Cossette  
et résolu d'autoriser M. Michel Lapointe à s'inscrire à la formation web sur l'assainissement des  
eaux usées ROMAEU et de défrayer le coût de la formation à la Fédération Québécoise des  
Municipalités.

-Adoptée-

**Résolution 2015-02-033** Travaux dans le cadre du PAARRM

Il est proposé par Mme Marlène Doucet  
appuyé par M. Robert Doucet  
et résolu ce qui suit :

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Principale pour un montant subventionné de 4 000\$, pour l'exercice 2014-2015, conformément aux exigences du ministère des Transports
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur une rue dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par M. Jean-François Cossette, appuyé par M. Robert Doucet. Il est 19 heures 15.

---

Guy Dessureault, maire

---

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière